

risé par l'interdépendance, l'apparition de nouvelles formes d'intégration et de coopération et une application effective du droit international,

Considérant les engagements visant à réaliser une paix stable et durable en Amérique centrale, qui ont pris forme au cours des négociations sur les questions de sécurité, de vérification et de contrôle et de limitation des armements et effectifs militaires qui se sont déroulées dans le cadre de la Commission de sécurité, établie en vertu de l'accord conclu lors de la réunion au sommet Esquipulas II,

Tenant compte du fait que la vigueur du nouvel esprit démocratique qui règne en Amérique centrale a créé un climat d'action politique qui ouvre la possibilité de reprendre de plus belle le processus d'intégration régionale, fondement d'une paix solide et durable dans la région où il soit tenu compte des conditions propres à chaque pays,

Ayant à l'esprit la volonté politique qui existe en Amérique centrale d'intensifier le processus de coopération dans les domaines politique, économique et social, où il viendra en complément des progrès graduels en matière de pacification, de réconciliation et de démocratisation,

Réaffirmant leur conviction que la paix est une, intégrale et indivisible, qu'elle est indissociable de la liberté, de la démocratie et du développement et que ces derniers objectifs sont indispensables pour assurer l'affermissement des processus de transformation propres à garantir un développement soutenu, participatif et équitable en Amérique centrale et aussi pour redéfinir les modalités de rattachement des économies d'Amérique centrale au reste du monde,

Reconnaissant l'apport précieux et efficace de l'Organisation des Nations Unies et de divers organismes gouvernementaux et non gouvernementaux au processus de démocratisation, de pacification et de développement de l'Amérique centrale,

Reconnaissant également l'importance que revêtent pour la transformation progressive de l'Amérique centrale en une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement tant le dialogue politique et la coopération économique engagés dans le cadre de la conférence ministérielle entre la Communauté européenne et les pays d'Amérique centrale que l'initiative commune des pays industrialisés (Groupe des Vingt-Quatre) et du groupe des pays coopérants (Groupe des Trois)¹² en Amérique latine dans le cadre d'une association pour la démocratie et le développement en Amérique centrale,

Consciente du fait que l'avènement intégral de la paix, de la liberté, de la démocratie et du développement en Amérique centrale continue de se heurter à des obstacles importants qui ne sauraient être définitivement surmontés que moyennant un cadre mondial de référence qui permette d'orienter l'appui que la communauté internationale prête aux efforts d'affirmation collective et de perfectionnement démocratique des pays d'Amérique centrale,

1. *Réaffirme* la décision des présidents d'Amérique centrale de déclarer l'Amérique centrale région de paix, de liberté, de démocratie et de développement;

2. *Encourage* les initiatives prises par les pays d'Amérique centrale pour consolider des gouvernements qui soient l'expression authentique de la volonté de leur peuple et qui assoient le développement sur la démocratie, la paix, la coopération et le respect intégral des droits de l'homme, ainsi

qu'en matière de sécurité, de vérification et de contrôle et de limitation des armements et des effectifs militaires;

3. *Accueille avec satisfaction* les accords réalisés et les progrès accomplis par la Commission de sécurité pour ce qui est de créer un modèle nouveau de sécurité fondé sur la coordination, la communication et la prévention, le renforcement d'un climat de confiance entre les Etats de la région et l'établissement d'un inventaire des armements existant en Amérique centrale;

4. *Souligne* l'importance que revêtent, pour la quête de paix, de renforcement de la démocratie et de développement économique des pays d'Amérique centrale, les résultats du dialogue politique et de la coopération économique entre la Communauté européenne et ses Etats membres, les Etats d'Amérique centrale et le Panama et le groupe des pays coopérants (Groupe des Trois) ainsi que l'initiative des pays industrialisés (Groupe des Vingt-Quatre) et du groupe des pays coopérants (Groupe des Trois) par l'intermédiaire de l'Association pour la démocratie et le développement en Amérique centrale;

5. *Prie* le Secrétaire général et les autres organismes des Nations Unies de prêter aux gouvernements d'Amérique centrale, selon qu'il conviendra et dans la limite des ressources disponibles, l'assistance technique et financière dont ils ont besoin pour consolider le processus de paix, de liberté, de démocratisation et de développement de la région;

6. *Souligne à nouveau* l'importance que revêt, pour la mise en application de la présente résolution, le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 42/231, notamment dans la mesure où repose sur lui l'exécution du Plan d'action économique pour l'Amérique centrale¹³, adopté par les présidents des pays d'Amérique centrale, lors de leur réunion tenue à Antigua (Guatemala) en juin 1990;

7. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-septième session une question intitulée « La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement »;

8. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa quarante-septième session, un rapport sur l'application de la présente résolution.

75^e séance plénière
17 décembre 1991

46/151. **Examen et évaluation finals de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990**

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions S-13/2 du 1^{er} juin 1986, en annexe à laquelle figure le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, 42/163 du 8 décembre 1987, dans laquelle elle a, entre autres, décidé de créer un comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour préparer l'examen et l'évaluation à mi-parcours du Programme d'action,

et 43/27 du 18 novembre 1988 sur l'examen et l'évaluation à mi-parcours de l'exécution du Programme d'action,

Rappelant également la résolution 1990/75 du Conseil économique et social, en date du 27 juillet 1990, sur l'examen et l'évaluation finals du Programme d'action,

Rappelant en outre sa résolution 45/178 A du 19 décembre 1990 sur l'examen et l'évaluation finals de l'exécution du Programme d'action,

Notant que l'examen et l'évaluation finals de l'exécution du Programme d'action par l'Assemblée générale ont été l'occasion d'examiner de façon approfondie les mesures prises pour appliquer le Programme d'action et les mesures nécessaires pour faire durer la croissance accélérée et le développement en Afrique au-delà de 1991,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur la situation économique critique en Afrique : examen et évaluation finals de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990¹³,

Prenant note du mémorandum de la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique au Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'examen et l'évaluation finals de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990¹⁴,

Prenant note également des propositions de l'Afrique sur l'examen et l'évaluation finals de l'exécution du Programme d'action, présentées à l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session¹⁵,

Prenant note en outre de la contribution apportée par les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales aux travaux du Comité ad hoc plénier,

1. *Prend acte* du rapport du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'examen et l'évaluation finals de l'exécution du Programme d'action pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990¹⁶,

2. *Adopte* les conclusions de l'examen et de l'évaluation finals de l'exécution du Programme d'action pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, comprenant l'évaluation de l'exécution du Programme d'action et le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui figurent en annexe à la présente résolution;

3. *Prie* les gouvernements, les organes, organisations et organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales de prendre les mesures appropriées afin de donner suite aux engagements pris dans le nouvel Ordre du jour;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa quarante-huitième session, sur l'exécution du nouvel Ordre du jour.

77^e séance plénière
18 décembre 1991

ANNEXE

I. — Evaluation de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990

A. — PRÉAMBULE

1. Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, n'est pas vraiment devenu un pivot de la politique économique ou de la mobilisation des ressources en faveur de l'Afrique.

2. De surcroît, le Programme d'action s'est avéré trop optimiste à deux égards fondamentaux. Premièrement, il a été difficile de concrétiser l'idée d'un accord global à l'échelle du continent. Certains mécanismes comme les groupes consultatifs de la Banque mondiale et les tables rondes du Programme des Nations Unies pour le développement entre divers pays n'ont pas toujours porté directement sur les buts et objectifs du Programme d'action. Deuxièmement, l'espoir d'un climat économique extérieur favorable au cours de la période 1986-1990 n'a pas été exaucé. Les fortes baisses des prix à l'exportation, les hausses des taux d'intérêt réels et la diminution des investissements et des prêts du secteur privé sont autant d'éléments qui ont sérieusement limité les effets positifs des efforts déployés par l'Afrique et ses partenaires de développement. Le Programme d'action lui-même n'indique pas qui doit intervenir si des circonstances exogènes imprévues viennent à perturber l'exécution du Programme d'action; et le mécanisme d'examen n'aborde pas non plus clairement cette question.

3. Dans la plupart des Etats d'Afrique, il est admis que le développement économique passe par des réformes économiques et une conduite rationnelle des affaires publiques. Il est également admis que le redressement économique et la reprise du développement exigeront plus de temps que l'Afrique aussi bien que les Etats donateurs et les institutions financières internationales ne l'espéraient et ne le prévoyaient en 1986.

4. Les partenaires bilatéraux ont reconnu qu'un rétablissement rapide et peu coûteux était l'exception et non la règle, c'est-à-dire que, comme plusieurs l'ont expressément indiqué, les transformations économiques et les programmes d'action arrêtés devaient s'étaler sur des décennies plutôt que sur des années. En outre, on s'est rendu compte que les pays africains n'avaient pas tort lorsqu'ils mettaient en garde contre les préjudices causés par l'accumulation de la dette et la détérioration des termes de l'échange. On s'accorde aujourd'hui à reconnaître qu'une action d'envergure s'impose d'urgence pour surmonter ces obstacles au redressement de l'Afrique.

5. La Banque mondiale reconnaît que, si les taux de croissance réels par habitant ne redeviennent pas très vite positifs, il sera difficile de procéder à un ajustement structurel durable, surtout dans le contexte d'une participation élargie et de la libéralisation politique. Pour la Banque mondiale, l'accroissement des dépenses consacrées aux ressources humaines, à l'infrastructure et à la réduction de la pauvreté absolue constitue une priorité majeure maintenant que l'ajustement structurel est envisagé dans une perspective de dix à quinze ans et est censé déboucher sur des transformations structurelles. Les donateurs et les gouvernements africains partagent largement ces vues. En règle générale, les pays qui ont entrepris des transformations structurelles ont obtenu de meilleurs résultats que ceux qui n'en ont pas opéré.

6. La restructuration des programmes des organismes des Nations Unies en Afrique, en fonction des objectifs du Programme d'action, a été réelle et soutenue, mais elle n'a pas été assez importante, en soi, pour faire de ces objectifs l'élément central du dialogue sur les orientations ou de la mobilisation des ressources.

7. Au cours de la période 1986-1990, on est parvenu à une large convergence de vues sur les orientations de la politique à court et à moyen terme et sur le fait que cette politique devait jeter les bases d'une croissance et de transformations durables à long terme. En témoignent le Cadre alternatif africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques¹⁷, qui a été adopté par la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique le 10 avril 1989, et l'étude de prospective à long terme de la Banque mondiale¹⁸, qui coïncident très largement avec les objectifs et les instruments. Les divergences qui subsistent, quoique importantes, concernent largement les questions de la date, de l'échelonnement et de la teneur des instruments et de l'équilibre à établir entre eux. Une réduction du fardeau que constitue la dette extérieure de la plupart des Etats d'Afrique et un environnement favorable contribueraient beaucoup à un développement durable. Il faudra dégager un consensus quant à la façon de procéder.

8. Un jour, dans les années 90, un gouvernement post-apartheid légitime sera mis en place en Afrique du Sud, qui est appelé à jouer dans l'économie africaine un rôle important mais encore impossible à définir, en tant que facteur de changement. Etant donné que le legs de l'apartheid sera un taux élevé de pauvreté absolue et des investissements très maigres en faveur de la majorité de la population, il se pourrait que l'Afrique du Sud d'après l'apartheid ait besoin d'apports de ressources extérieures, y compris d'aide publique au développement; toutefois, ces apports ne peuvent encore être chiffrés et ne sont pas pris en considération dans les objectifs totaux qui ont été présentés pour l'Afrique et ses partenaires de développement dans les années 90.

9. Beaucoup d'Etats d'Afrique ont progressé dans l'exécution de leurs engagements en matière de modification des grandes orientations et de réaffectation des ressources. Toutefois, aucun des buts du Programme d'action n'a été atteint dans tous ses aspects. Les objectifs fixés en matière de croissance, de sécurité alimentaire, d'investissements en faveur de la population et de réduction de la dette n'ont pas été atteints, et beaucoup d'Etats et l'Afrique dans son ensemble ont enregistré des diminutions plutôt que les accroissements espérés.

10. L'une des principales causes de ce recul est que seuls deux tiers des pays ont opéré des réformes économiques soutenues. Ceux qui en ont entrepris ont bénéficié d'une assistance accrue des donateurs et ont modestement accru leur produit intérieur brut par habitant, leur production agricole et leurs exportations. Les autres pays ont continué à s'affaiblir dans ces domaines, entraînant un bilan négatif pour l'ensemble de l'Afrique.

11. Les raisons de cet insuccès sont évidentes. En ce qui concerne les transferts nets de ressources réelles et la réduction de la dette, les résultats obtenus sur les plans bilatéral et multilatéral sont inférieurs à ce que l'on escomptait. En fait, un certain nombre d'Etats africains ne sont pas entièrement parvenus à ajuster et à modifier leurs orientations et l'affectation de leurs ressources. L'Afrique a enregistré une sérieuse diminution des recettes qu'elle tire des produits de base. La guerre et certains événements exogènes, comme la sécheresse et l'effondrement des termes de l'échange, ont coûté très cher. Une autre raison de cet insuccès peut avoir été l'insuffisance du débat ou du dialogue entre l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements concernant l'expérience acquise dans l'exécution du Programme d'action.

12. Cependant, le Programme d'action est loin d'avoir été un échec. Il a aidé à concentrer l'attention des gouvernements africains et d'autres gouvernements sur les problèmes fondamentaux de l'Afrique dans les domaines de l'économie, des ressources humaines et de la conduite des affaires publiques, ce qui a permis de progresser sur le plan des grandes orientations et de l'efficacité et d'éviter une diminution plus prononcée des apports nets de ressources. Le déclin économique qu'avait connu l'Afrique de 1981 à 1985 s'est de ce fait ralenti et, dans bien des pays, a été enravé. De surcroît, tous les intéressés ont tiré d'importants enseignements du processus de modification des grandes orientations et de son interaction avec les analyses qu'en donnent les partenaires extérieurs.

B. — QUELQUES ASPECTS DE LA PERFORMANCE DE L'ÉCONOMIE AFRICAINE, 1986-1990

13. Considérée dans son ensemble, la performance des économies africaines de 1986 à 1990, période d'application du Programme d'action, n'a pas été satisfaisante, la croissance globale ayant été en moyenne inférieure à 2,5 p. 100 par an. Certes, elle a été légèrement meilleure que durant la période 1980-1985. Mais la production par habitant a continué de diminuer.

14. Ce fléchissement de la performance globale s'explique en partie par la situation médiocre des exportations. Si, en volume, les exportations ont augmenté en moyenne de 10 p. 100 par an en 1986-1990 par rapport à la période 1981-1985, ce qui représente une croissance annuelle de près de 4 p. 100, les recettes d'exportation ont diminué de 18 p. 100, soit une diminution moyenne de 6 p. 100 par an. Les gains commerciaux ont été inférieurs de plus de 50 milliards de dollars des Etats-Unis aux prévisions. De surcroît, en ce qui concerne beaucoup de produits de base clefs, la part africaine du marché a diminué.

15. Les avantages de la réforme dans le secteur vital de l'agriculture, bien que souvent positifs, ont été limités dans certains pays par des facteurs tels que les catastrophes naturelles, la guerre ou les troubles civils et la chute des prix des cultures d'exportation. Pour de nombreux millions d'Africains, les conditions de vie ont continué à se dégrader. La pauvreté absolue a augmenté en Afrique. Si les tendances actuelles se maintiennent, l'Afrique risque de devenir, d'ici à 1995, la région du monde la plus touchée par le dénuement. Les gouvernements africains se sont efforcés d'améliorer les services publics. Des progrès ont été enregistrés dans certains domaines, ainsi que l'indique le Programme des Nations Unies pour

le développement dans le *Rapport mondial sur le développement humain 1990*¹⁹, mais les résultats ont été dans l'ensemble insuffisants.

16. Il ne faut pas pour autant brosser un tableau entièrement négatif des résultats économiques obtenus pendant la période 1986-1990. En 1989-1990, dans la plupart des pays africains, l'accroissement de la production commençait à rattraper, voire à dépasser, l'accroissement de la population. Des modifications profondes ont été introduites dans les grandes orientations, et la priorité est donnée à la reconstruction des infrastructures et à l'investissement en faveur de la population ainsi qu'aux mesures visant à encourager l'esprit d'entreprise. Dans la plupart des cas, on a pu stopper ou inverser quelque peu la baisse quantitative du volume des exportations, qui a marqué les années 70, et la détérioration des services publics de base représentative des années 1981-1985. On est en train de définir et de mettre en place les conditions requises pour une meilleure conduite des affaires publiques, l'investissement en faveur de la population, un climat favorable et la réduction de la pauvreté absolue. Dans nombre de pays africains, les fondements d'une amélioration de la production et des conditions de vie sont maintenant plus solides. L'évolution récente de la situation politique mondiale et des événements sur le continent africain permet d'espérer des réductions considérables des dépenses militaires. Il est généralement admis que l'homme est à la fois l'objectif et le principal instrument du développement et d'une amélioration des conditions de vie. Les convictions des Africains en la matière sont exprimées dans la Déclaration de Khartoum : Vers une approche du redressement socio-économique et du développement de l'Afrique centrée sur l'homme²⁰, adoptée en 1988, dans le Cadre alternatif africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques¹⁷, adopté en 1989, et dans la Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation¹²¹, adoptée en 1990.

C. — MESURES PRISES PAR LES PAYS AFRICAINS

Modification des grandes orientations

17. La plupart des pays africains ont entrepris et mené à bien pendant la période 1986-1990 une modification substantielle de leurs grandes orientations. Elle consistait principalement à rationaliser et libéraliser les prix, notamment les taux de change, la structure des prix des produits alimentaires et les taux d'intérêt, à privilégier les dépenses publiques consacrées à l'investissement en faveur de la population et à l'infrastructure et, chaque fois que possible, à réduire les dépenses militaires. Il s'agit également d'améliorer l'efficacité de la gestion du secteur public et de créer des conditions propres à encourager l'esprit d'entreprise et la productivité et d'élargir la participation à la vie économique et politique (notamment pour les femmes et les ménages pauvres des zones rurales), et certaines mesures visent à réduire la pauvreté, surtout la pauvreté absolue.

18. Cette modification des grandes orientations était jugée nécessaire, bien que généralement périlleuse et onéreuse sur les plans social et politique. La plupart des pays qui l'ont entreprise et s'y sont tenus ont réussi à enrayer la baisse de la production par habitant. Néanmoins, lorsque cette politique exige de longues périodes d'austérité, elle se heurte à une hostilité croissante de la population. Bien souvent, les gouvernements ne peuvent s'y tenir que s'ils peuvent faire état de résultats positifs. Dans un petit nombre de cas, les pays n'ont pas entrepris de modifier leurs grandes orientations ou y ont renoncé, face à des coûts initiaux élevés et à des résultats apparemment faibles durant la période d'application du Programme d'action. Cette politique, pourtant compréhensible, a eu pour conséquence directe un déclin continu de l'économie et des conditions de vie de la population en même temps qu'elle a entravé l'accroissement de la participation et l'amélioration de la conduite des affaires publiques. Si les efforts des gouvernements africains sont la clef du progrès économique, la communauté des donateurs a également un rôle à jouer en soutenant leurs efforts.

Le développement agricole et les autres secteurs de soutien à l'agriculture

19. En général, on a privilégié les grandes orientations et les allocations de ressources qui favorisent l'agriculture : réformes de la structure des prix et de la commercialisation, reconstruction des infrastructures, réaménagement des services de recherche et de vulgarisation. Il faut mentionner également les programmes permettant aux petits agriculteurs de mieux faire face à des situations économiques difficiles. Les résultats ont été positifs quoique insuffisants : s'il est généralement admis (par exemple dans l'étude de prospective à long terme¹¹⁸ de la Banque mondiale) qu'un taux annuel d'accroissement de la production agricole de 4 p. 100 est essentiel, le taux atteint à ce jour n'est que de 2 p. 100. Dans la sous-région de l'Afrique australe, il est de 3 p. 100, donc égal au taux d'accroissement

de la population. Les contraintes rencontrées tiennent notamment à l'insuffisance des connaissances techniques, au manque d'efficacité dans la recherche et la vulgarisation, à la baisse des cours mondiaux, à un accès restreint aux facteurs de production — même si, parmi les services, la priorité est donnée au relèvement de la capacité nationale —, à un accès effectif limité des pauvres, surtout des femmes rurales, aux services et marchés agricoles, à l'insuffisance des ressources financières disponibles, au niveau aussi bien du pays que de la ferme et au coût élevé des systèmes de commercialisation dans le secteur tant public que privé.

Sécheresse, désertification et environnement

20. On s'est intéressé à la sécheresse, à la désertification et à la dégradation de l'environnement car on a mieux compris qu'elles menacent plus l'Afrique que les autres régions. Toutefois, les mesures visant à améliorer la conservation et l'utilisation de l'eau, à introduire le boisement et la sylviculture familiale dans les exploitations agricoles mixtes et à modifier les modes de culture pour réduire la vulnérabilité à la sécheresse et autres mesures en ce sens ont donné des résultats modestes, en partie parce que les connaissances et l'expérience en la matière sont limitées et que les changements ont été introduits depuis peu mais aussi parce qu'on manque de ressources pour appliquer les nouvelles politiques et que les pays ont besoin d'exporter. Souvent, le résultat a été un appauvrissement encore plus grand des sols.

Ressources humaines et niveau de vie

21. Le fait que la proportion de la population vivant en état de pauvreté absolue ait atteint 30 p. 100 en Afrique et 60 p. 100 dans les pays les plus gravement touchés illustre l'effet de la guerre, de la sécheresse et des manques de ressources. Malgré les efforts de la communauté des donateurs pour améliorer les systèmes d'alerte avancée et accroître les secours d'urgence, la pénurie de vivres a causé la famine dans les pays ravagés par la guerre et les catastrophes naturelles. Dans certains pays, des secours d'urgence n'ont pas pu être fournis assez rapidement pour éviter le déplacement d'un grand nombre de personnes et empêcher qu'il y ait des victimes. Des programmes de travail en échange de vivres (en espèces ou en nature) ont été mis au point et exécutés localement et, dans certains Etats, sur une plus grande échelle, pour faciliter la réinsertion des victimes de la sécheresse, des inondations ou des guerres.

22. Plus de la moitié des pays africains se sont attachés à donner la priorité — en termes aussi bien d'allocation de ressources que de réformes visant à accroître l'efficacité et l'accessibilité des services de base — au développement social. Ils ont pu ainsi enrayer la détérioration rapide dans l'accès aux services de base et dans leur qualité qui a été observée entre 1981 et 1985, mais des améliorations nettes ont été obtenues dans quelques cas seulement. Bien souvent, les mesures prises pour améliorer l'efficacité n'ont été appliquées que partiellement, notamment faute des ressources nécessaires.

23. La pensée africaine a été profondément influencée par les préoccupations axées sur l'homme, par exemple celles qui ont été exprimées au cours de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix ou lors de l'adoption de la Convention sur les droits de l'enfant. Les programmes pertinents se font jour maintenant et, plus généralement, une réflexion politique est en cours. Toutefois, les résultats obtenus à ce jour sont limités, en partie parce que l'expérience a été brève et en partie parce qu'il s'est avéré difficile d'intégrer de nouveaux éléments dans les programmes généraux — surtout dans les domaines de l'agriculture, de l'enseignement et de l'emploi. Comme les ressources n'ont pas beaucoup augmenté pour l'ensemble des programmes, il faut faire des choix difficiles dans l'allocation des ressources disponibles, ce qui veut dire souvent des coupures dans les activités en cours. La nouvelle volonté de répondre aux besoins des femmes et des enfants n'a gagné du terrain pendant la période 1986-1990 que dans le domaine des services de santé, notamment la santé maternelle et infantile et la vaccination.

24. La plupart des gouvernements africains ont adopté une politique démographique mais l'ampleur des résultats obtenus n'apparaît pas encore clairement. Dans la plupart des cas, le lien entre l'éducation et les services techniques, d'une part, et les autres éléments clefs — mortalité infantile réduite, sécurité alimentaire accrue, recul de la malnutrition et amélioration de l'éducation des femmes —, d'autre part, n'a pas encore été défini avec précision. Dans les cas où il est connu et exploité, on constate que l'utilisation des services augmente rapidement et que la taille des familles diminue. Il est généralement admis en Afrique et parmi les partenaires du développement de l'Afrique que le taux élevé d'accroissement de la population en Afrique — plus de 3 p. 100 par an en moyenne — freine le relèvement et le développement de l'Afrique et constitue donc un problème de développement, qui appelle la plus grande attention. Pendant la période d'application du Programme d'action, on a enregistré une nette

tendance à la baisse du montant, en dollars constants, des dépenses par habitant consacrées à la santé, et ce malgré des progrès dans certains domaines, santé maternelle et infantile et immunisation, par exemple. Certaines maladies ont réapparu en Afrique dans les années 80 lorsque les dépenses consacrées à la santé ont diminué : en gros, deux Africains sur trois souffrent maintenant d'au moins une maladie débilitante. Le problème de la réduction des services de santé est aggravé par un exode continu du personnel qualifié dans le domaine de la santé.

25. Pendant la période 1986-1990, la guerre a coûté cher à l'Afrique, en termes financiers (45 milliards de dollars pour la seule Afrique australe, selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies) aussi bien qu'humains. A la fin de 1990, les efforts de paix gagnaient du terrain en Afrique australe et dans d'autres parties du continent. Il est essentiel, dans ces régions, de renforcer la politique en faveur de la survie et les garanties existant au niveau des infrastructures et il faut aussi les appliquer plus efficacement dans les pays qui continuent d'être ravagés par la guerre.

Commerce et produits de base

26. Les Etats africains ont accordé la priorité aux politiques visant à restaurer la croissance des exportations. A cet égard, l'augmentation quantitative de 4 p. 100 témoigne d'un succès considérable. Malheureusement, la baisse des termes de l'échange a plus qu'effacé ce résultat si l'on tient compte de la valeur réelle des exportations. Les Etats africains ont cherché à concrétiser la priorité accordée dans le Programme d'action à l'amélioration des marchés des produits de base. D'une manière générale, les prix du marché des produits essentiels ont continué à diminuer. Les systèmes de compensation ou de stabilisation n'ont pas pu contrebalancer la baisse des recettes provenant des produits de base durant la période du Programme d'action. Les gouvernements africains n'ont pas pu s'acheminer rapidement vers la diversification des structures et la transformation des exportations. En outre, l'Afrique a dans bien des cas perdu sa part du marché face aux nouvelles sources de concurrence, bien que certains pays aient adopté des politiques en vue de regagner cette part.

Service de la dette

27. Les Etats africains ont élaboré un ensemble commun de principes directeurs pour la réduction convenue de la dette et du service de la dette — la Position africaine commune sur la crise de la dette extérieure de l'Afrique (1987)¹²¹ —, qui a été actualisé en 1989 et examiné à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, et ont consacré 30 p. 100 en moyenne de leurs recettes d'exportation au service de la dette. Les 30 p. 100 versés sur ces recettes ne représentaient que 60 p. 100 environ du service à assurer. Le solde a été réaménagé en grande partie par l'étalement du règlement de la dette, sans réduire celle-ci, ou est venu grossir les arriérés en cours. L'objectif du Programme d'action qui consiste à résoudre la crise de la dette extérieure africaine n'a toujours pas été en grande partie atteint. La dette extérieure a augmenté de 35 p. 100 de 1986 à 1990 (dans une large mesure en raison de l'accumulation des arriérés, du réaménagement des montants et des intérêts courus). Bien que de nombreux pays donateurs aient annulé ou réaménagé la dette à des conditions de faveur, aussi bien avant qu'après la période du Programme d'action — par exemple à la troisième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français tenue à Dakar en mai 1989 —, conformément, entre autres, aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, il demeure extrêmement difficile d'assurer le service d'une partie substantielle de la dette extérieure. Le poids de la dette a compliqué la tâche de l'Afrique visant à accroître l'investissement et la planification rationnelle concernant la comptabilité publique et la balance extérieure. Un certain nombre de pays et d'établissements créanciers ont récemment avancé des propositions impliquant une plus grande réduction de la dette et de son service en faveur des pays à faible revenu, dont un grand nombre se trouvent en Afrique. Depuis 1985, le Club de Paris a allégé les conditions dans lesquelles la dette publique bilatérale est réaménagée pour les pays à faible revenu gravement endettés, dont un grand nombre se trouvent en Afrique. En juin 1988, à la réunion économique au sommet de Toronto, le groupe des sept principaux pays industrialisés s'est entendu sur des options laissées au choix des pays créanciers, comprenant des annulations partielles, des périodes de remboursement plus longues et des taux d'intérêt favorables¹²³. Lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en septembre 1990, on a demandé que soit annulée la totalité de la dette publique bilatérale des pays les moins avancés et autres pays à faible revenu qui connaissaient de graves problèmes d'endettement et appliquaient des politiques économiques rationnelles dans le contexte des programmes du Fonds monétaire international¹²⁴. Une autre proposition a été faite en vue d'apporter un certain nombre de modifications aux conditions convenues à Toronto concernant le rééchelonnement par les créanciers du Club de Paris. En 1991, le groupe des sept

principaux pays industrialisés a reconnu la nécessité d'adopter des mesures supplémentaires d'allègement de la dette qui aillent bien au-delà de ce qui était déjà accordé au titre des conditions convenues à Toronto. Les conditions proposées à la Trinité-et-Tobago¹²⁵ en septembre 1990, ainsi que les autres propositions, sont actuellement examinées par le Club. Une entente rapide sur ces propositions, combinées à des mesures d'ajustement prises par les pays africains eux-mêmes, contribuerait véritablement à améliorer les perspectives économiques des pays intéressés. Récemment, des initiatives plus hardies, telles que les récents accords sur la réduction de la dette, ont fait naître de grands espoirs parmi les pays d'Afrique submergés par la dette. Le représentant personnel du Secrétaire général chargé du problème de la dette a proposé d'annuler 90 p. 100 du service de la dette bilatérale des pays pauvres et de convertir le solde en prêts à long terme à des conditions extrêmement favorables. Il a également proposé d'alléger la dette des pays africains à revenu moyen dans des conditions analogues à celles de Toronto et d'offrir des ressources pour le développement à des conditions plus favorables.

Stabilité sociale et politique

28. Les problèmes liés aux méthodes de gouvernement, à la responsabilité de la gestion et à l'environnement économique international ont entravé la croissance et le développement en Afrique. Ils ont freiné l'épargne intérieure et les courants d'investissements privés qui sont essentiels pour renforcer la productivité et la croissance. L'Afrique reconnaît le lien qui existe entre l'amélioration des méthodes de gouvernement, l'accroissement de la responsabilité de la gestion, un environnement économique propice sur le plan international et le succès du développement à long terme. Des progrès ont été accomplis dans l'amélioration de la participation et de la stabilité en Afrique durant la période d'application du Programme d'action. Le nombre d'Etats gravement touchés par la guerre a diminué. La liberté a augmenté, permettant à la population de mener une vie normale et d'assurer sa subsistance sans crainte de subir des violences ou des interventions arbitraires de la part d'individus ou d'institutions. La participation et les droits de l'homme ont été éternisés dans la Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation¹²¹. Des progrès sont visibles dans de nombreux Etats en ce qui concerne les politiques et les pratiques visant à promouvoir la participation et à renforcer le respect des droits. La réalisation des droits de l'homme dans l'état de droit est de plus en plus ratifiée.

Exécution aux niveaux régional et sous-régional

29. L'exécution aux niveaux sous-régional et régional a reçu une attention soutenue, en particulier en Afrique orientale et australe. En raison des faibles dimensions de la quasi-totalité des Etats africains, un grand nombre d'objectifs communs peuvent être poursuivis plus efficacement de concert ou d'une manière coordonnée qu'isolément. La Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe a enregistré d'importants progrès sur la voie de l'expansion du commerce par l'octroi de préférences tarifaires, la facilitation de la compensation commerciale et l'harmonisation des documents et des procédures. La Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe a coordonné, avec d'importants résultats positifs, la remise en état et le développement des transports et communications, la création de connaissances (en particulier dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire), l'expansion de la production et la mobilisation de ressources financières intérieures et extérieures pour des projets prioritaires définis sur le plan régional. D'autres groupements — la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, l'Union du Maghreb arabe, l'Union des Etats d'Afrique centrale et la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale — ont enregistré d'importants résultats. L'Organisation de l'unité africaine a renforcé ses moyens d'analyse et de coordination des politiques économiques, ce qui a abouti à la Position africaine commune sur la crise de la dette extérieure de l'Afrique (1987)¹²² et à l'adoption, le 3 juin 1991 à Abuja (Nigéria), du Traité portant création de la Communauté économique africaine.

D. — MESURES RELEVANT DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Gouvernements des pays assurant des transferts de ressources

Courants de ressources

30. Les gouvernements donateurs ont compris, dans le cadre du Programme d'action, la nécessité de fournir des ressources complémentaires pour appuyer les réformes et les transformations que les Etats africains se sont engagés à entreprendre. Nombre d'entre eux ont cherché à prendre des mesures à cet effet et ont maintenu ou accru depuis 1985 les transferts de ressources réels au titre de l'aide publique au développement, bien qu'ils aient connu eux-mêmes, dans plusieurs cas, d'importantes difficul-

tés budgétaires. Leur engagement à l'égard de l'Afrique n'a pas faibli dans le contexte des besoins nouveaux de l'Asie occidentale ainsi que de l'Europe centrale et orientale. Cependant, les effets de cette assistance n'ont pas correspondu à ce que l'on attendait, malgré le fait que les pays de l'Afrique subsaharienne ont reçu, par habitant, une aide publique au développement sensiblement plus grande que les autres pays à revenu faible ou moyen et malgré une augmentation de 50 p. 100 aux prix courants de l'aide publique au développement destinée à l'Afrique subsaharienne.

31. L'aide publique au développement bilatérale, *largo sensu*, est passée aux prix courants de 10,6 à 16,8 milliards de dollars. Cependant, en prix constants de 1986, le niveau est passé de 13,1 à 13,9 milliards de dollars, soit à peine 1 p. 100 par an. Entre-temps, le montant net des crédits à l'exportation est tombé de 50 p. 100, même en valeur nominale, passant de plus de 2 milliards en 1985 à 1 milliard de dollars en 1990. Les courants privés nets, en dehors de ceux des organisations non gouvernementales, sont tombés de 1,8 à 1,4 milliard de dollars aux prix courants. Les flux en provenance des organisations non gouvernementales ont augmenté en valeur nominale de 1 milliard à 1,6 milliard, soit environ 1 p. 100 par an en prix constants.

Commerce et produits de base

32. Le Programme d'action accorde un rang prééminent aux mesures visant à améliorer l'accès des marchés et la diversification des exportations de l'Afrique et à réduire l'instabilité et les chutes catastrophiques des prix des produits de base, ainsi qu'à fournir des fonds compensatoires à ce dernier titre. Les barrières protectionnistes persistent. L'économie des pays africains continue de dépendre de l'exportation des produits de base et la diversification constitue l'une des priorités les plus élevées. Les mécanismes Stabex¹²⁶ et Sysmin¹²⁷ et le Programme de financement compensatoire suisse existent déjà. Diverses contraintes, y compris les conditions d'octroi de l'aide et les taux d'intérêt, limitent l'accès aux mécanismes compensatoires du Fonds monétaire international. Après avoir atteint un sommet dans les années 70, les prix des produits de base se sont effondrés pour atteindre des niveaux d'une faiblesse sans précédent. Bien que les exportations aient augmenté en volume de 10 p. 100 durant la période 1986-1990 par rapport à 1981-1985, la part de celles de l'Afrique dans le commerce mondial a enregistré une chute spectaculaire durant cette même période.

Obligations au titre de la dette

33. Les discussions consacrées à la dette se sont poursuivies et la position des pays créanciers s'est sensiblement modifiée au cours des deux dernières années. Afin de renforcer les efforts visant à réduire le poids de la dette, les pays créanciers ont présenté un certain nombre de propositions en vue d'alléger davantage la dette. Les conditions proposées à la Trinité-et-Tobago¹²⁵ permettraient de réduire de 50 p. 100 la charge de la dette publique — par l'annulation, la réduction des taux d'intérêt ou l'étalement des remboursements — et d'accorder aussi des crédits à l'exportation garantis pour les pays à faible revenu submergés par la dette et appliquant de sérieuses réformes et transformations dans leurs politiques. Les récents accords de réduction de la dette indiquent des démarches analogues à l'égard des pays à revenu faible ou moyen qui se heurtent à de grandes difficultés. Certains pays donateurs ont proposé des réductions allant jusqu'à 80 p. 100 pour les pays à faible revenu de l'Afrique subsaharienne qui sont le plus gravement touchés par la dette. Les conditions de la Trinité-et-Tobago envisagent des réductions analogues pour la dette commerciale extérieure, le point de départ étant le prix en vigueur sur le marché secondaire (généralement inférieur à 25 p. 100 de la valeur nominale pour les pays en difficulté et à 10 p. 100 pour plusieurs pays africains). Certains rachats ont été faits par des donateurs individuels ou sous les auspices de la Banque mondiale.

34. Cette évolution est trop récente pour produire déjà des effets importants. Elle est toutefois de bon augure pour les années 90. Près de 3 p. 100 du fardeau de la dette de l'Afrique ont été annulés ou réaménagés à des taux d'intérêt favorables durant la période 1986-1990. Etant donné qu'il s'agissait là en grande partie de prêts à des conditions de faveur, le service de la dette due a été réduit de moins de 2 p. 100 et celui de la dette effectivement assurée de 1 p. 100 seulement. Les autres mesures de rééchelonnement n'ont pas réduit la charge totale des paiements (qui a, en fait, souvent augmenté par suite de l'allongement de la période durant laquelle l'intérêt pouvait être versé), mais ont simplement repoussé l'échéance, en allégeant quelque peu l'accumulation des arriérés pendant un an ou deux.

Assistance technique et autres formes d'assistance extérieure

35. Au cours de la période considérée, l'assistance technique représentait 25 p. 100 environ de l'aide publique au développement. Des problèmes ont continué de se poser, touchant notamment la participation

insuffisante des bénéficiaires à la sélection des experts, les rapports entre le personnel d'assistance technique et les institutions nationales et le processus même de prise de décisions en Afrique. L'augmentation des effectifs payés par les donateurs et d'autres catégories de personnel d'assistance technique ainsi que le recrutement d'un plus grand nombre d'Africains à ces postes ont certes renforcé les capacités à court terme, mais au prix d'une fragmentation de la formulation et de l'application des politiques nationales et au détriment du renforcement à plus long terme des capacités des institutions et des administrations publiques des pays africains. Sur une note plus positive, les coentreprises avec des établissements africains de formation et la création — par la Banque africaine de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale — de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique ont été des faits nouveaux encourageants.

Le système des Nations Unies

36. Par le biais de l'ajustement structurel et de la transformation des politiques et en fournissant des ressources, le système des Nations Unies — y compris la Banque mondiale et le Fonds monétaire international — a cherché à influencer sur les efforts des pays africains en vue de relancer leur développement et à les aider dans ce sens. Le financement public du développement de source multilatérale est passé de 5,3 milliards de dollars en 1985 à 8,5 milliards de dollars en 1990 (soit de 5,8 milliards à 6,5 milliards en prix constants de 1986).

37. Une part considérable de l'accroissement était due à la Banque mondiale, dont les prêts ont augmenté, passant d'une moyenne de 1,8 milliard de dollars environ au cours de la période budgétaire 1981-1985 à 3 milliards de dollars environ au cours de la période budgétaire 1986-1991. En ce qui concerne les huitième et neuvième reconstitutions des ressources de l'Association internationale de développement, la part de l'Afrique subsaharienne dans un total constant est passée de 33 p. 100 à 50 p. 100. En outre, la Banque mondiale a organisé un Programme spécial d'assistance en faveur de l'Afrique destiné à mobiliser et à coordonner des fonds de sources bilatérales qui, entre 1988 et 1990, ont permis de fournir à vingt-trois pays africains remplissant les conditions requises 18 milliards de dollars sous forme d'aide à l'ajustement et d'allègement de la dette. Elle a également aidé à financer la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, destinée à aider à développer les services centraux d'analyse et de gestion économiques au sein des gouvernements africains.

38. Au cours de la période 1985-1990, le Fonds monétaire international a réduit de 2 milliards de dollars les tirages nets effectués par les Etats africains. Les tirages à court terme à 8 ou 9 p. 100 ne correspondaient pas aux besoins des pays africains, mais la facilité d'ajustement structurel et sa version élargie, la facilité d'ajustement structurel renforcée — mécanismes de crédits à long terme à faibles taux d'intérêt —, sont demeurées sous-utilisées de moitié et n'ont pas totalement compensé la réduction des tirages aux conditions normales.

39. D'autres organismes des Nations Unies ont porté les décaissements en faveur de l'Afrique à environ 1,5 milliard de dollars et à 50 p. 100 de toutes les ressources fournies globalement, notamment par le biais de programmes spéciaux en faveur des pays africains victimes de la sécheresse et de la désertification. Leurs programmes étaient pour la plupart axés sur le Programme d'action et évalués en fonction de ses objectifs, mais ils étaient limités en prix constants. Cela était dû aux contraintes financières que subissaient la plupart des organismes des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, au cours de la période 1986-1990.

Coopération Sud-Sud

40. Au cours de la période 1986-1990, la coopération Sud-Sud avec l'Afrique a été renforcée au niveau mondial. Les efforts ont été axés essentiellement sur la survie économique et humaine de l'Afrique australe, face aux entreprises de déstabilisation. Le Fonds de résistance à l'invasion, au colonialisme et à l'apartheid¹²⁸ mis en place par le Mouvement des pays non alignés a mobilisé et décaissé des ressources non négligeables à cet égard. Sur le plan bilatéral, plusieurs pays du Sud ont apporté un appui technique et financier considérable à l'Afrique.

Organisations non gouvernementales

41. Comme on l'a indiqué précédemment, les organisations non gouvernementales ont augmenté leurs transferts de ressources à l'Afrique. Dans certains cas, elles ont aidé à renforcer des organisations non gouvernementales africaines et travaillé en partenariat avec elles ou par leur intermédiaire. Dans les pays développés, les organisations non gouvernementales étaient parmi les meilleurs agents de publicité et les mobilisateurs de ressources les plus efficaces en faveur de l'Afrique en général et du Programme d'action en particulier. A la Conférence internationale sur

la participation populaire au processus de redressement et de développement en Afrique, tenue à Arusha en février 1990, les Etats africains ainsi que les Etats qui coopèrent avec eux ont souligné que les organisations non gouvernementales africaines et les groupements similaires ont un rôle primordial à jouer pour que deviennent réalité les objectifs que sont le développement centré sur l'homme et une bonne administration¹²⁹.

Programmes d'ajustement structurel

42. L'ajustement structurel est en fait une série d'actions appliquées par les gouvernements africains compte tenu de la façon dont ils percevaient les réformes nécessaires pour rétablir l'équilibre économique et mobiliser des ressources extérieures pour le redressement et la transformation structurelle. De même, les programmes d'ajustement structurel tenaient compte de la façon dont la Banque mondiale et les donateurs bilatéraux percevaient les faiblesses macro-économiques qui empêchaient de nombreux Etats africains de réagir efficacement aux chocs économiques.

43. Comme l'a reconnu la Banque mondiale dans l'étude de prospective à long terme¹³⁰, avant 1985, les programmes d'ajustement structurel étaient souvent trop à court terme et, de ce fait, dépendaient excessivement d'une réduction de la demande. Depuis 1985, l'accent a été mis davantage vers l'expansion de l'offre, financée essentiellement, dans un premier temps, par des flux de ressources extérieures mais, par la suite, partiellement par la relance de la croissance de la production intérieure. L'investissement dans les ressources humaines et la réduction de la pauvreté sont devenus des thèmes importants dans les programmes d'ajustement structurel et l'on s'efforce davantage de les intégrer aux autres objectifs de la politique macro-économique.

44. Lorsqu'ils ont été orientés aussi vers les besoins de développement à moyen et à long terme des pays qui les exécutent et lorsqu'ils ont été appliqués avec persistance, les programmes d'ajustement structurel ont, en moyenne, entraîné une croissance de la production égale ou supérieure à celle de la population, ainsi qu'une augmentation sensible des flux de ressources extérieures. De même, la plupart d'entre eux ont permis d'arrêter le déclin des investissements dans les ressources humaines et la baisse des dépenses consacrées aux services fondamentaux. Mais, comme il ressort de l'étude de prospective à long terme¹³¹, les résultats sont beaucoup plus inégaux et ne sont pas encore satisfaisants en ce qui concerne la réduction de l'inflation, des déficits commerciaux et du nombre de personnes vivant dans des conditions de pauvreté absolue. La question de savoir comment résoudre ces problèmes et faire en sorte que de nouveaux programmes de pays élaborés par les pays africains eux-mêmes permettent à la fois d'assurer un développement durable et d'améliorer sensiblement les conditions de vie est une question cruciale pour les années 90, sur laquelle se penchent les gouvernements africains, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres bailleurs de fonds dans le cadre de tables rondes, de réunions de groupes consultatifs nationaux et d'autres instances.

II. — Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

A. — PRÉAMBULE

1. L'examen et l'évaluation finals de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 offrent une occasion supplémentaire de renouveler l'engagement pris par la communauté internationale d'appuyer les efforts déployés par l'Afrique elle-même pour parvenir à une croissance et à un développement socio-économiques autonomes. C'est aussi une occasion de recentrer l'intérêt du monde sur les difficultés socio-économiques auxquelles continuent de se heurter les pays africains. La responsabilité du développement de l'Afrique incombe principalement aux Africains. La communauté internationale accepte les principes de la responsabilité partagée et de l'association pleine et entière avec l'Afrique et s'engage donc à appuyer sans réserve et concrètement les efforts africains.

2. Les raisons qui ont conduit à l'adoption du Programme d'action sont tout aussi justifiées aujourd'hui qu'elles ne l'étaient en 1986. Les évaluations faites par les pays africains eux-mêmes ou par le Secrétaire général et par de nombreuses autres organisations et observateurs indépendants soulignent que la situation socio-économique en Afrique s'est en fait dans l'ensemble aggravée au cours des cinq dernières années de la période du Programme d'action.

3. Devant la situation économique critique qui sévit actuellement en Afrique, les Etats Membres doivent faire preuve de solidarité et agir de concert pour traiter le problème. La communauté internationale redouble d'efforts pour aider l'Afrique, comme le demandent le Programme d'action et la résolution 43/27 de l'Assemblée générale, en date du 18 novembre 1988, dans laquelle l'Assemblée a déclaré, entre autres dispositions,

que « la crise économique en Afrique est une crise qui préoccupe l'ensemble de la communauté internationale » et que « le Programme d'action fournit un cadre important de coopération entre l'Afrique et la communauté internationale », qui doit être reconduit dans les années 90.

4. C'est pourquoi la communauté internationale et les pays d'Afrique devraient réaffirmer leur attachement à un programme de coopération visant à assurer un développement économique et social durable de l'Afrique dans les années 90. Ce programme est spécifique et clairement axé sur les buts et objectifs devant être réalisés dans ce délai.

5. Il serait souhaitable d'atteindre un taux de croissance réelle du produit national brut d'au moins 6 p. 100 par an tout au long de la période du nouvel Ordre du jour pour que le continent connaisse une croissance soutenue et durable et un développement équitable, accroisse son revenu et élimine la pauvreté.

6. Le nouvel Ordre du jour a pour objectifs prioritaires la transformation, l'intégration, la diversification et la croissance accélérées des économies africaines de manière à les renforcer dans le cadre de l'économie mondiale, à réduire leur vulnérabilité aux chocs externes et à accroître leur dynamisme, à interioriser le processus de développement et à renforcer l'autonomie.

7. Le nouvel Ordre du jour prête aussi une attention particulière au développement humain et à l'accroissement des emplois productifs et encourage des progrès rapides vers la réalisation des objectifs orientés vers le développement humain avant l'an 2000 en matière d'espérance de vie, d'intégration des femmes au processus de développement, de mortalité infantile et maternelle, de nutrition, de santé, de distribution d'eau et d'assainissement, d'éducation élémentaire et de logement.

8. La paix est une condition *sine qua non* du développement. La fin de la guerre froide a ouvert des nouvelles perspectives de solution pacifique des conflits et d'intensification de la coopération internationale en vue du développement, avec l'Afrique en particulier. On devrait encourager les initiatives de paix des pays africains et y donner suite afin de mettre un terme à la guerre, à la déstabilisation et aux conflits internes, de manière à faciliter la création de conditions optimales de développement. La communauté internationale tout entière devrait s'efforcer de collaborer avec les pays africains et d'appuyer l'action qu'ils mènent en vue d'un rétablissement rapide de la paix, d'une normalisation des conditions d'existence des populations déracinées et de leur reconstruction socio-économique nationale. Les ressources libérées par la réduction des dépenses militaires dans tous les pays peuvent être réaffectées à la croissance et au développement socio-économiques.

9. Afin d'atteindre ces vastes objectifs, il est indispensable que la communauté internationale contracte un nouvel accord, plus profond, avec l'Afrique, qui énoncerait clairement le ferme engagement pris par la communauté internationale d'appuyer et d'aider l'Afrique dans les efforts qu'elle déploie pour mener à bon terme son programme de développement et réduire, sinon éliminer entièrement, les entraves et obstacles externes à la transformation socio-économique accélérée de l'Afrique. Ce nouvel Ordre du jour reflète une réciprocité des engagements et des responsabilités et comprend deux volets : l'engagement de l'Afrique et l'engagement de la communauté internationale.

B. — ORDRE DU JOUR INTERNATIONAL

1. Responsabilité et engagement de l'Afrique

a) Réalisation d'une croissance et d'un développement soutenus et durables

10. L'Afrique a la ferme volonté d'exécuter les politiques de transformation structurelle de ses économies en vue d'assurer une croissance et un développement soutenus et durables. Les pays africains continueront à appliquer les réformes et les mesures d'ajustement structurel nécessaires et à améliorer la gestion économique au plan national, notamment en mobilisant et en exploitant efficacement leurs ressources locales.

b) Promotion de la coopération et de l'intégration économiques régionales et sous-régionales

11. L'Afrique, résolue à poursuivre avec vigueur la politique qu'elle mène en vue de réaliser une coopération et une intégration économiques régionales et sous-régionales efficaces, est donc particulièrement attachée à la création de la Communauté économique africaine — dont l'instrument fondateur a été signé par les dirigeants africains le 3 juin 1991 à Abuja (Nigéria) — et à l'efficacité du fonctionnement de ses organisations sous-régionales, à savoir la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, l'Union du Maghreb arabe et la Con-

férence pour la coordination du développement de l'Afrique australe. L'Afrique estime qu'une coopération et une intégration régionales et sous-régionales entraîneront une transformation efficace de ses économies.

12. L'Afrique s'engage à promouvoir l'intégration sectorielle de ses économies et à assurer le développement et l'entretien de réseaux fiables d'infrastructures agricoles, matérielles, industrielles et institutionnelles sur le continent. L'Afrique concentrera ses efforts sur l'exécution des programmes conçus pour la deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique et la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique.

c) Intensification du processus de démocratisation

13. L'Afrique est résolue à poursuivre la démocratisation du processus de développement et à assurer l'application de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la mise en œuvre de la Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation¹²¹, ainsi que de la Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine sur la situation politique et socio-économique en Afrique et les changements fondamentaux qui se produisent dans le monde, adoptée le 11 juillet 1990. L'Afrique est convaincue que la croissance et le développement sur une base soutenue et durable ne peuvent se réaliser que grâce à la pleine participation des populations au processus de développement et, à cette fin, reste attachée à la poursuite du processus de démocratisation.

d) Promotion des investissements

14. L'Afrique est résolue également à ce que soit créé un climat favorable, propre à attirer des investissements directs, locaux et étrangers, à encourager l'épargne, à susciter le rapatriement des capitaux fugitifs et à promouvoir la pleine participation du secteur privé, y compris celle des organisations non gouvernementales, au processus de croissance et de développement. Les agriculteurs — en particulier les petits cultivateurs —, les commerçants et artisans du secteur non structuré et les entrepreneurs constituant d'importants éléments de la base de production de l'économie

e) Dimension humaine

15. L'Afrique s'engage également à renforcer le respect des droits de l'homme et à améliorer les conditions de vie de la population, notamment à atténuer la pauvreté. Elle s'engage par ailleurs à assurer l'égalité de chances aux femmes à tous les niveaux et à accorder l'attention requise aux besoins des enfants.

16. Les pays africains sont déterminés à intensifier leurs efforts de perfectionnement de leurs ressources humaines et de renforcement de leurs capacités endogènes, en particulier dans les domaines de la science, de la technique et de la gestion, et à prendre des mesures pour arrêter l'exode des compétences et renverser cette tendance.

f) Environnement et développement

17. L'Afrique est pleinement désireuse de promouvoir un développement durable à tous les niveaux de l'activité socio-économique. Par la Convention de Bamako, adoptée le 30 janvier 1991 à Bamako, elle a décidé d'interdire formellement les importations de déchets toxiques en Afrique. De plus, le Plan d'action pour lutter contre la désertification¹²⁹ demeure un cadre viable de coopération dans le domaine de la désertification. La communauté internationale est appelée à contribuer plus efficacement à sa mise en œuvre. Les programmes des organisations sous-régionales pertinentes devraient continuer d'être appuyés sans réserve par l'Afrique et la communauté internationale. L'Afrique participe activement aux négociations internationales sur les changements climatiques, la diversité biologique et le processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra en 1992. L'Afrique est pleinement convaincue que dans toutes ces négociations les problèmes de l'environnement et du développement devraient être abordés de manière intégrée et équilibrée, compte dûment tenu du principe selon lequel « c'est le pollueur qui paie ».

g) Population et développement

18. L'Afrique s'engage à intégrer soigneusement et systématiquement les facteurs démographiques au processus de développement afin notamment de limiter les énormes pressions qu'un taux d'accroissement démographique rapide exerce sur le développement. A cette fin, l'Afrique poursuivra les efforts entamés depuis l'adoption, en 1984, du Programme d'action de Kilimandjaro pour la population et le développement autonome de l'Afrique¹³⁰ qui sert actuellement de cadre pour l'élaboration et l'exécution des politiques nationales en matière de population, dans tous leurs aspects, y compris réduire les taux de mortalité maternelle et infantile, fournir des services de planification familiale, assurer l'éducation des femmes et améliorer sensiblement et régulièrement la qualité de la vie et

les conditions de vie de l'ensemble de la population. On se référera aussi à cet égard à la Déclaration d'Amsterdam relative à une vie meilleure pour les générations futures, adoptée par le Forum international sur la population au XXI^e siècle, tenu à Amsterdam du 6 au 9 novembre 1989¹³¹.

h) *Agriculture, développement rural et sécurité alimentaire*

19. L'Afrique s'engage à appliquer des politiques et stratégies dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural de façon à intégrer pleinement l'économie rurale à l'ensemble de l'économie nationale et à parvenir à la sécurité et renforcer l'autosuffisance alimentaires. L'Afrique est déterminée à améliorer ses politiques agricoles, à accroître sa productivité agricole, à améliorer ses mécanismes de distribution et à créer des réseaux de commercialisation fiables, un système de crédit et des installations d'entreposage adéquates. Des efforts seront faits pour procurer aux agriculteurs — en particulier aux agricultrices — les ressources nécessaires.

i) *Coopération Sud-Sud*

20. L'Afrique est déterminée à intensifier la coopération Sud-Sud, convaincue que celle-ci constitue un élément indispensable au succès du nouvel Ordre du jour de coopération internationale.

j) *Rôle des organisations non gouvernementales*

21. Axé comme il l'est sur la participation populaire, la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités endogènes, l'Ordre du jour de coopération internationale exige que soit renforcé le rôle des organisations non gouvernementales (africaines et non africaines) dans divers domaines, y compris celui de la promotion de petites entreprises autochtones, en particulier dans le secteur rural, de projets de développement communautaire, d'activités de formation, etc. Les organisations non gouvernementales africaines devraient tout particulièrement participer, sans entrave administrative, à la mobilisation et à l'utilisation optimale des ressources locales.

2. *Responsabilité et engagement de la communauté internationale*

22. La communauté internationale s'engage à soutenir les efforts faits par l'Afrique pour accélérer la croissance et réaliser un développement centré sur l'homme, de façon durable et soutenue. Ce soutien devrait porter sur les domaines ci-après :

a) *Solution du problème de la dette de l'Afrique*

23. Le poids de la dette de l'Afrique constitue un goulet d'étranglement critique, qui entrave le redressement et le développement du continent. Il faut donc s'attaquer en toute priorité au problème de la dette extérieure de l'Afrique, car il fait peser une grave menace sur le redressement et les perspectives de développement à long terme du continent. Bien que plusieurs initiatives internationales aient été mises en œuvre, la situation ne s'est pas sensiblement améliorée. La dette extérieure de l'Afrique dépassait 270 milliards de dollars en 1990 et sa proportion par rapport au produit national brut et aux exportations était respectivement de plus de 90 p. 100 et de 334 p. 100. Le service de cette dette représente plus de 30 p. 100 de la valeur des exportations du continent.

24. Cette situation appelle des mesures novatrices et audacieuses en vue de résoudre les problèmes de la dette de l'Afrique et l'intensification des efforts de tous les intéressés dans le cadre de la stratégie internationale sur la dette actuellement mise en place. Pour soutenir les efforts de réforme économique menés par l'Afrique, la communauté internationale s'engage donc à rechercher des solutions durables à la crise de la dette africaine.

25. Au Sommet économique de Londres, tenu en juillet 1991¹³², le groupe des sept principaux pays industrialisés a convenu que l'Afrique méritait une attention particulière. Les participants ont demandé que de nouvelles mesures d'allègement de la dette allant bien au-delà des modalités de Toronto soient prises en faveur des pays les plus pauvres les plus endettés. Ils ont demandé au Club de Paris de continuer d'examiner la meilleure façon d'appliquer ces mesures rapidement.

26. Compte tenu de l'ampleur du problème de la dette africaine, les mesures envisagées par ce nouvel Ordre du jour sont notamment les suivantes :

a) De nouvelles annulations ou réductions de la dette d'aide publique au développement et du service de cette dette;

b) De nouvelles mesures d'allègement de la dette publique bilatérale ou du service de cette dette;

c) Encouragement de l'annulation des dettes commerciales privées au moyen de techniques novatrices telles qu'échanges de créances contre actifs, utilisation de la dette, le cas échéant, pour le lancement de contreparties axées sur l'exportation, vente de créances avec décote, conversion

de créances en investissements écologiques et en projets de lutte contre la pauvreté, au moyen d'une utilisation accrue des mécanismes appropriés;

d) Examen approfondi de la possibilité de continuer à mettre au point une formule orientée vers la croissance pour résoudre les problèmes des pays en développement d'Afrique qui connaissent de graves problèmes de service de la dette, notamment ceux dont la dette a été contractée essentiellement auprès de créanciers publics ou d'institutions multilatérales;

e) Application rapide de l'augmentation des quotes-parts du Fonds monétaire international dans le cadre de la neuvième Révision générale des quotes-parts et du troisième amendement à apporter de ce fait au statut du Fonds.

27. D'autres mesures devraient tenir compte du fait que l'Afrique doit bénéficier d'apports supplémentaires de ressources, notamment au titre de l'aide publique au développement.

28. La communauté internationale devrait continuer d'examiner de près la proposition d'organiser une conférence internationale sur l'endettement extérieur de l'Afrique.

b) *Apports de ressources*

29. Un élément déterminant du soutien apporté par la communauté internationale est la fourniture à l'Afrique de ressources adéquates. Ces ressources sont nécessaires pour aider à réaliser une croissance réelle soutenue du produit national brut par habitant. Pour que les pays africains atteignent un taux de croissance annuel du produit national brut de 6 p. 100 et le maintiennent dans les années 90, le Secrétaire général a estimé qu'il faudra en 1992 un montant net d'aide publique au développement de 30 milliards de dollars au minimum et que, par la suite, l'aide publique au développement réelle nette devra croître à un taux moyen de 4 p. 100 par an. La communauté internationale s'engage à poursuivre l'action qu'elle mène pour fournir des apports de ressources supplémentaires à l'Afrique qui compléteront l'action et les ressources financières locales, en ayant ces objectifs à l'esprit. La communauté internationale affirme aussi qu'elle est résolue à chercher à réaliser les objectifs acceptés à l'Organisation des Nations Unies, à savoir consacrer 0,7 p. 100 du produit national brut à l'aide publique au développement, ainsi que les objectifs fixés d'un commun accord à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés¹³³.

30. La communauté internationale adopterait des mesures et mettrait au point des programmes en vue d'encourager l'investissement étranger direct dans les pays africains et elle soutiendrait les réformes entreprises par les pays d'Afrique pour attirer l'investissement étranger.

c) *Produits de base*

31. La diversification est une solution stratégique à court et à moyen terme au grave problème des produits de base qui entrave le redressement et le développement économique du continent. Afin de soutenir efficacement les efforts faits pour diversifier les exportations de produits de base et faire augmenter les recettes, la communauté internationale et en particulier les principaux partenaires commerciaux s'engagent à améliorer l'accès à leurs marchés pour les exportations de l'Afrique, en réduisant considérablement ou en éliminant les obstacles au commerce. A cette fin, la communauté internationale devrait faire en sorte que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay aboutissent rapidement à une conclusion heureuse et équilibrée. La communauté internationale s'engage à corriger les imperfections des marchés des produits de base.

32. Dans le court terme, la communauté internationale reconnaît l'importance des mécanismes de financement compensatoire, tels que la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus du Fonds monétaire international, le Stabex¹³⁴, le Sysmin¹³⁵ et le Programme de financement compensatoire suisse, et examinera, le cas échéant, les moyens d'en améliorer la portée et le fonctionnement. Les producteurs et les consommateurs des produits de base particulièrement importants pour l'Afrique devraient reprendre leurs efforts de coopération internationale en vue d'accroître les recettes d'exportation que l'Afrique tire de ses produits en apportant une aide à leur transformation et une assistance technique.

d) *Soutien de la diversification de l'économie des pays d'Afrique*

33. La diversification des économies africaines est pour le continent l'un des principaux moyens de sortir de sa dépendance à l'égard des exportations de produits de base et des problèmes connexes et contribue à améliorer le dynamisme et la capacité d'adaptation de ces économies. Si la responsabilité de cette diversification incombe au premier chef aux pays africains, la communauté internationale reconnaît que des ressources supplémentaires seront nécessaires pour soutenir les programmes de diversification de l'Afrique, notamment le développement de services spécifiques d'infrastructure et d'appui et l'élaboration de réseaux d'information et services connexes relatifs aux programmes et projets de diversification.

34. La communauté internationale note la proposition tendant à établir un fonds de diversification pour l'Afrique qui constituerait un élément central essentiel pour susciter l'assistance technique qui sera nécessaire et pour fournir des ressources supplémentaires en vue de la mise au point et de l'exécution de programmes et de projets de diversification.

35. Le Secrétaire général devrait entreprendre d'urgence une étude sur la nécessité et la faisabilité de la création d'un fonds de diversification pour les produits de base africains pour la présenter en 1993 à l'Assemblée générale, accompagnée des vues et des observations des Etats Membres. La communauté internationale continuera d'appuyer les efforts de l'Afrique.

e) *Commerce*

36. Pour soutenir efficacement les efforts visant à diversifier l'économie des pays d'Afrique et à accroître les recettes d'exportation, la communauté internationale s'engage à réduire considérablement ou à éliminer les obstacles tarifaires et non tarifaires qui touchent les exportations de produits africains, en particulier les produits transformés, semi-ouvrés et manufacturés, et veille à ce que les préférences dont bénéficient actuellement les produits africains soient maintenues. A cette fin, la communauté internationale devrait faire en sorte que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay aboutissent rapidement à une conclusion heureuse et équilibrée.

f) *Soutien de l'intégration économique régionale : environnement, science et technique*

37. La communauté internationale a l'intention de soutenir les efforts faits par les pays d'Afrique pour mettre en place la Communauté économique africaine, renforcer le fonctionnement des organisations intergouvernementales existant au niveau sous-régional et appliquer des programmes et projets communs.

38. On contribuera aussi à mettre fin à la dégradation de l'environnement et on appuiera le renforcement des capacités scientifiques et techniques des pays africains.

g) *Rôle du système des Nations Unies*

39. Le système des Nations Unies devrait jouer un rôle majeur dans l'application de l'Ordre du jour international. Avant toute chose, les divers organismes et institutions spécialisés des Nations Unies, dans leurs domaines et secteurs respectifs, devraient mettre au point des programmes particuliers destinés à l'Afrique, qui soient compatibles avec les éléments du présent Ordre du jour, et consacrer des ressources adéquates à leur application. A cet égard, il faudrait envisager tout particulièrement les programmes qui sont essentiels pour encourager l'intégration économique de l'Afrique, tels que ceux qui sont liés à la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique et à la deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique, ainsi que d'autres programmes présentés en la matière par des organisations régionales et sous-régionales.

40. Le système des Nations Unies devrait aussi contribuer à assurer un suivi et un contrôle efficaces de l'exécution de l'Ordre du jour international. Plus précisément, suivre de façon continue les résultats obtenus par l'Afrique dans les différents domaines de l'Ordre du jour contribuerait pour beaucoup à soutenir l'effort, à l'intérieur de l'Afrique et en dehors, et, par la suite, inciterait à renouveler les engagements contractés à l'égard des objectifs convenus.

h) *Rôle des organisations non gouvernementales non africaines*

41. Les organisations non gouvernementales non africaines devraient être vivement encouragées à contribuer à la formulation et à l'exécution de projets d'assistance au développement dans le contexte de l'Ordre du jour international. Elles devraient aussi aider à promouvoir les organisations non gouvernementales aux niveaux national, sous-régional et régional en Afrique.

C. — MÉCANISME DE SUIVI, DE SURVEILLANCE
ET D'ÉVALUATION

42. Le suivi, la surveillance et l'évaluation de l'exécution du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 nécessiteront la pleine participation des gouvernements, des organisations et des programmes du système des Nations Unies comme la participation des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

43. Sont adoptées à cet effet en matière de suivi, d'évaluation et de surveillance du nouvel Ordre du jour les dispositions suivantes :

a) En 1993, l'Assemblée générale procédera à un examen préliminaire de l'exécution du nouvel Ordre du jour;

b) En 1995, le Conseil économique et social consacrerait une partie de la session de son comité de haut niveau à l'examen de l'exécution du nouvel Ordre du jour;

c) En 1996, l'Assemblée générale procédera à un examen à mi-parcours de l'exécution du nouvel Ordre du jour;

d) En 1998, le Conseil économique et social consacrerait une partie de la session de son comité de haut niveau à l'exécution du nouvel Ordre du jour;

e) En l'an 2000, l'Assemblée générale procédera à l'examen et à l'évaluation finale de l'exécution du nouvel Ordre du jour.

44. Pour l'examen à mi-parcours en 1996 et l'examen et l'évaluation finale en l'an 2000, l'Assemblée générale prendra les mesures qui s'imposent, notamment en créant, si besoin est, un comité spécial chargé de préparer ces examens.

45. Le Secrétaire général, compte tenu des apports pertinents des organismes, organisations et programmes habilités du système des Nations Unies et d'autres organismes compétents, fournira une évaluation analytique de l'exécution du nouvel Ordre du jour et fera des recommandations concrètes à ce sujet à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, conformément aux dispositions énoncées au paragraphe 43 ci-dessus.

46. L'évaluation et les recommandations de l'Organisation de l'unité africaine relatives à l'exécution du nouvel Ordre du jour seront également présentées à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social.

47. Le Secrétaire général fournira un appui approprié et suffisant au processus de suivi, notamment en poursuivant des activités d'information efficaces et en mobilisant les efforts visant à mieux faire connaître à la communauté internationale la crise économique de l'Afrique.

48. On devrait encourager la poursuite des initiatives visant à aider l'Afrique dans ses efforts de développement. Sur ce point, des groupes consultatifs tels que la Coalition mondiale pour l'Afrique devraient aider à mobiliser un appui international à la mise en œuvre du nouvel Ordre du jour. La Coalition pourrait être invitée à participer aux réunions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social consacrées au nouvel Ordre du jour.

46/181. **Décennie internationale de l'élimination du colonialisme**

L'Assemblée générale,

Guidée par les principes fondamentaux et universels consacrés dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme³⁴,

Réaffirmant dans tous ses termes sa résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960, contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux,

Rappelant sa résolution 43/47 du 22 novembre 1988, par laquelle elle a proclamé la Décennie commençant en 1990 Décennie internationale de l'élimination du colonialisme,

Ayant examiné les trois rapports intérimaires du Secrétaire général établis en application de sa résolution 43/47³⁴,

Ayant à l'esprit le rapport du Groupe de travail du Mouvement des pays non alignés sur la décolonisation, adopté par la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Accra du 2 au 7 septembre 1991³⁵,

Ayant également à l'esprit le rôle important que l'Organisation des Nations Unies joue dans le domaine de la décolonisation, grâce notamment au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux,

1. *Réaffirme le droit inaliénable des peuples des territoires encore non autonomes à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la Charte des Nations Unies, à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et aux autres résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies sur la question;*